

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ARRAS

13 RUE ROGER SALENGRO
BP 41005
62008 ARRAS CEDEX
www.infogreffe.fr NO TVA FR5438227313400017

LESOT

AEROPART LILLE / ESPACE STRATOS
59810 Lesquin

V/REF :

N/REF : 68 B 21 / 2009-A-2766

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ARRAS certifie qu'il a reçu le 16/06/2009,

P.V. des décisions de l'associé unique du 03/06/2009
- CHANGEMENT DE PRESIDENT

Concernant la société

LESOT
Société par actions simplifiée
19 rue Rêne Cassin Zone Artisanale des Chemins Croisés
62223 Saint-Laurent-Blangy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-2766 le 16/06/2009

R.C.S. ARRAS 681 920 211 (68 B 21)

Fait à ARRAS le 16/06/2009,

Le Greffier

LESOT

Société par Actions Simplifiée
Siège social : 19, Rue René Cassin, ZA des Chemins Croisés
62223 SAINT LAURENT BLANGY
R.C.S. ARRAS B 681 920 211

GREFFE DU TRIBUNAL

16 JUIN 2009

DE COMMERCE D'ARRAS

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an deux mille neuf, le trois juin à 15 heures 30, l'associé unique de la Société s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, à Saint Laurent Blangy, sur convocation faite par le Président suivant lettres en date du 14 mai 2009.

Le Commissaire aux Comptes a en outre été convoqué à la présente réunion par courrier adressé le 14 mai 2009, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent BOUFFARD, Président.

Sont présents à la réunion :

- La Société VINCI Energies Nord
Propriétaire de..... 73 200 actions
Représentée par son Président, Monsieur Vincent BOUFFARD

Cette société possède la totalité des 73 200 actions composant le capital.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- Le rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,
- Les comptes annuels,
- Le texte des résolutions proposées.

Les associés reconnaissent avoir eu connaissance de ces documents.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- Information relative aux conventions libres,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion. Puis, il fait donner lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 288 654,08 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'actionnaire unique donne en conséquence à la présidence quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

- Autres réserves	32 454,08 €
- Distribution d'un dividende (soit 3,50 € par action)	256 200,00 €
soit	288 654,08 €

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 29 juin 2009.

L'actionnaire unique conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12/07/65, constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été fixés comme suit.

	2007	2006	2005
Dividende net distribué	292 800	146 400	18 300
Avoir fiscal	0	0	0
Dividende global	292 800	146 400	18 300
Capital social	1 114 836 €	1 114 836 €	1 114 836 €
Nombre d'actions	73 200	73 200	73 200

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROIZIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Actionnaire décide, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de nommer en qualité de Président pour une durée illimitée :

Monsieur **Didier DELPORTE**, demeurant 17 ter avenue de la marne - 59290 WASQUEHAL en remplacement de Monsieur Vincent BOUFFARD, démissionnaire.

Pour l'exécution de ses fonctions, l'actionnaire décide, conformément aux dispositions prévues à l'article 14 des statuts, d'apporter les limitations suivantes aux pouvoirs du Président qui devra dans les cas ci-après énumérés, solliciter et obtenir l'accord préalable de l'actionnaire, savoir :

- . emprunter ou négocier un découvert autorisé d'un établissement de crédit pour un montant supérieur à 75 000 Euros ;
- . acquérir des locaux.

Il est expressément convenu que Monsieur Didier DELPORTE pourra sous sa seule et entière responsabilité, déterminer, déléguer et signer des pouvoirs à toute personne de son choix, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Enfin, il est précisé que Monsieur Didier DELPORTE exercera le mandat social de Président, sans qu'aucune rémunération ne lui soit attribuée à ce titre, mais qu'il se fera rembourser de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES TITULAIRE**

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire le cabinet KPMG SA - Immeuble le Palatin - 3 cours du Triangle - 92939 Paris la Défense cedex et ce, pour une période de 6 exercices devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUPPLEANT**

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Philippe MATHIS, demeurant 54 Avenue Marceau - 75008 PARIS et ce, pour une période de 6 exercices devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - INFORMATION RELATIVE AUX CONVENTIONS LIBRES

Monsieur Le Président informe que les conventions libres ont été mises à la disposition des Commissaires aux Comptes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, a été signé par le Président et l'associé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes les formalités légales.

Le Président



Didier DELPORTE

Pour Vinci Energies Nord



Vincent BOUFFARD